

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 MARS 2023

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 6 mars 2023 à 19h30

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

**2. Résolution numéro 23-03-38 adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 23-03-39 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023**

**Sur proposition de monsieur Yves Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 23-03-40 résolution pour approuver les comptes à payer**

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 mars 2023 au montant de 110 914.56\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : MRC de Bécancour 25 430.00\$ (1<sup>e</sup> versement quote-part 2023); Service Incendie 27 296.00\$ (1<sup>e</sup> versement quote-part 2023); Service EXP 5 173.88\$ (rapport et test de qualité pour 226 et des Pionniers); Excavation FMK 15 818.64\$ (3<sup>e</sup> versement déneigement); Ville de Bécancour 13 244.67\$ (distribution eau potable village).**

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Résolution numéro 23-03-41 Demande d'aide financière-Concours oratoire école Marie-Sophie**

**CONSIDÉRANT** que l'école Marie-Sophie, organise un concours oratoire au sein des élèves de la maternelle à la première année;

**CONSIDÉRANT** que l'école Marie-Sophie désire récompenser les gagnants de ce concours par des livres d'auteurs Québécois;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 25 jeunes de Sainte-Marie de Blandford qui fréquentent cet établissement scolaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu,**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford octroi une contribution financière au montant de 100\$, pour l'achat de livres à remettre aux gagnants du concours.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution numéro 23-03-42 Demande de contribution financière-Association de Soccer les Seigneuries**

**CONSIDÉRANT** que l'Association de Soccer les Seigneurie font une demande de contribution financière de 250.00\$ auprès de la municipalité, afin de pouvoir offrir aux jeunes l'accès à une organisation encadrée;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 5 jeunes de Sainte-Marie de Blandford qui font partie de l'Association de Soccer les Seigneuries

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu,**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford octroi une contribution financière au montant de 250.00\$ à l'Association de Soccer les Seigneuries.

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution numéro 23-03-43 Proclamation du mois de l'Autisme**

**Attendu** que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

**Attendu** qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

**Attendu** qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

**Attendu** qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimentement résolu,**

Qu'il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie;

**ADOPTÉE**

**6.4 Résolution numéro 23-03-44 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales**

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2023 le bureau municipal sera fermé pour une semaine soit du 14 au 18 août 2023;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimentement résolu**

**Que** le conseil municipal de Sainte-Marie de Blandford autorise la fermeture du bureau municipal pour un semaine durant la période estivale du 14 au 18 août 2023.

**ADOPTÉE**

**6.5 Résolution numéro 23-03-45 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au fond Culturel**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire déposer un projet au fond culturel de la MRC de Bécancour;

**CONSIDÉRANT** que l'activité culturelle prévue est de mettre en valeur une artiste peintre de la municipalité, d'offrir une activité intergénérationnelle en après-midi pour les enfants et une soirée exposition d'œuvre et discussion avec l'artiste;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée est au montant de 2 000.00\$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimentement résolu**

**Que** la municipalité autorise la directrice générale à faire le dépôt d'une demande d'aide financière de 2000.00\$ et que la municipalité payera l'équivalent de 10% du montant.

**Que** le projet soit pris en charge par la responsable de la culture madame Monique Fortier et son équipe de bénévoles.

**ADOPTÉE**

**6.6 Résolution 23-03-46 Demande de retrait de la taxe d'ordures**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu une demande des nouveaux propriétaires du 485 rue des Blés d'Or, de faire le retrait de la taxe d'ordures à leur compte de taxe;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires font mention qu'il n'a jamais eu de taxe d'ordures rattachée à cet immeuble dans le passé et que l'immeuble est inhabitable;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimentement résolu**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Que la municipalité n'autorise pas le retrait de la taxe d'ordures et récupération rattachée à l'immeuble du 485 rue des Blés d'Or Sainte-Marie de Blandford

Que selon l'évaluation foncière l'immeuble est considéré comme un chalet/villégiature et que cet immeuble est taxable aux services municipaux.

Que les bacs sont en vente à la municipalité au coût de 104.00\$ chacun et que ceux-ci ne sont pas fournis gratuitement par la municipalité.

Que le conseil municipal suggère aux propriétaires de l'immeuble de vérifier avec les évaluateurs Leroux expert en ce qui concerne les faits allégués, afin d'y faire modifier s'il y a lieu l'évaluation et la codification dudit immeuble.

**ADOPTÉE**

### **6.7 Résolution 23-03-47      Renouvellement des assurances municipales**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit renouveler le contrat d'assurance annuelle et que celle-ci est au montant de 13 708.93\$ taxes incluses ;

**Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie autorise la directrice générale, de signer les documents de renouvellement annuel pour l'assurance de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford et d'acquitter la facture au montant de 13 708.93\$.

**ADOPTÉE**

7. **Suivi de dossiers : Réception de la résolution de la municipalité de Sainte - Cécile qui autorise Mario Demers a former André**
8. **Voirie**

### **8.1 Résolution numéro 23-03-48      Autorisation de mandat à Stantec-Travaux route des Flamants**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu l'offre de service de Stantec-Expert-conseils Ltée qui a été demandée par la directrice générale, afin d'avoir une estimation à jour des coûts pour la réalisation de travaux sur la route des Flamants;

**CONSIDÉRANT** que les couts soumis dans l'offre de service par Stantec afin d'effectuer les notes techniques et l'estimation des coûts d'avant-projet, sont estimés à 3 750.00\$ avant taxes;

**Sur proposition de monsieur Yves Desrochers, il est unanimement résolu**

**Que** la municipalité autorise Stantec à effectuer l'estimation des coûts d'avant-projet pour la construction des nouveaux fossés sur une longueur approximative de 1.7 km et sur la réfection d'asphalte sur une longueur 1 km avec forages au montant de 3 750.00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

### **8.2 Résolution numéro 23-03-49      Acceptation de la soumission-Abat poussière**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, la municipalité de Sainte-Sophie de Lévrard et la municipalité de Lemieux, ont fait une demande conjointe pour effectuer les travaux estivaux d'épandage d'abat poussière;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**CONSIDÉRANT** que le directeur de travaux publics de la Municipalité de Sainte-Sophie de Lévrard a fait les demandes de soumission auprès de trois (3) fournisseur et que les bordereaux de soumission ce détail comme suit :

Enviro Solution Canada inc.	34 707.45\$ (0.3766\$ le litres)
Les Excavations Yvon Houle et fils inc.	40 194.97\$ (0.385 le litres)
Somavrac c.c. inc.	40 006.66\$ (0.4341 le litres)

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, autorise le directeur des travaux publics de la municipalité de Sainte-Sophie de Lévrard a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire Environ Solution Canada inc..

Que chacune des municipalités est responsable de l'épandage et de la conformité sur leur territoire.

**ADOPTÉE**

### **8.3 Résolution numéro 23-03-50 Demande à la Ville de Bécancour - Entretien de la route des Flamants pour l'abat poussière et nivelage**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford et la Ville de Bécancour ont un chemin en commun;

**CONSIDÉRANT** que l'an passé la municipalité avait fait la demande à la Ville de Bécancour de nous offrir le service de nivelage et d'application d'abat poussière pour la route des Flamants;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford réitère la demande à la Ville de Bécancour pour l'entretien de la route des Flamants pour le nivelage et l'application de l'abat poussière.

**ADOPTÉE**

## **9. Urbanisme**

### **9.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : février 2023.**

Aucun permis émis pour cette période

### **9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 275**

La conseillère madame Monique Fortier donne l'avis de motion du projet de règlement 275 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford et dépose ledit projet au conseil.

Le projet vise à présenter tout le territoire de Sainte-Marie de Blandford et régit la démolition d'un immeuble sur le territoire de celle-ci. Le présent projet est pour définir la démolition d'un immeuble patrimonial ou un bâtiment construit avant 1940 et d'en notifier le ministre de la Culture.

**9.2.1 RÉSOLUTION No 23-03-51 Adoption du premier projet de règlement # 275 Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford peut, par règlement régir la démolition d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford. Il confie au Comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise;

**CONSIDÉRANT** QUE ledit règlement est pour régir la démolition des bâtiments patrimoniaux construit avant 1940;

**CONSIDÉRANT** QU'un avis de motion a été donné le 06 mars 2023 par la conseillère madame Monique Fortier

**SUR PROPOSITION** du conseiller monsieur Donatien Beaulieu il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford adopte le premier projet de règlement # 275 Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

**ADOPTÉE**

**10. Varia**

**11. Période de questions débute à 20 :25 et termine a 20 :38**  
Toutes les questions ont obtenu réponses

**12. Ajournement ou levée de l'assemblée**

Résolution numéro 23-03-52

l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu à 20 :39

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière**

